



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

À une séance extraordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 29 novembre 2021 à 16h30.

Sont présents les conseillers(ères) Nancy Lafleur, Denis Beauchamp, France Nicolas, Luc Beauchamp, Thomas Lavoie et James Gauthier.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Entente incendie ;
- 4- Entente direction générale ;
- 5- Période de questions ;
- 6- Levée de l'assemblée.

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-11-310

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que la rencontre soit ouverte.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-311

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 3 ENTENTES INCENDIE

2021-11-312

**CONSIDÉRANT** le refus du Conseil municipal de la Municipalité de Montebello d'honorer l'entente relative à la délégation de compétence pour la gestion du service de sécurité incendie signée par le maire précédent et le directeur général puisqu'il y a eu omission de produire une résolution les autorisant à signer l'entente avec notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours doit se conformer aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

**CONSIDÉRANT** que la conclusion d'une entente fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard ;

**CONSIDÉRANT** que par le passé, trois ententes étaient nécessaires afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques incendie ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité avait mis fin avec les ententes des municipalités de Fassett et Papineauville ;

### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

### **ET RÉSOLU :**

Que ce Conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer un protocole d'entente pour l'utilisation du camion-citerne de la Municipalité de Papineauville ;

Que ce Conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer une entente relative à la fourniture de service prévoyant la protection et la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours avec la Municipalité de Fassett ;

Que ce Conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Municipalité de Montebello ;

Que toutes ces ententes soient d'une durée d'un an ;

Et que 6 mois précédant le renouvellement des dites ententes un avis soit fait par courrier recommandé dénonçant clairement leurs intentions de renouveler ou de mettre fin aux ententes.

**Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

## **4 ENTENTE DIRECTION GÉNÉRALE**

**2021-11-313**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Jason Carrière s'est rendu disponible à commencer dès maintenant à travailler pour la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** qu'une période d'accompagnement avec la directrice générale actuelle est possible ;

### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

### **ET RÉSOLU**

Qu'un contrat pour la période du 29 novembre au 31 décembre à titre de directeur général adjoint soit conclu avec Monsieur Jason Carrière ;

Que les termes et conditions salariales qui sont contenus dans le contrat fassent partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduit.

Que le maire, monsieur Carol Fortier et madame Lorraine Briand la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer conjointement le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**



**5** PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**6** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2021-11-314**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit et est levée à 18h15

**Adoptée.**



.....  
Carol Fortier  
Maire



.....  
Lorraine Briand  
Greffière-trésorière et  
directrice générale